

étrangeres, avec ordre d'en informer les Puissances près desquelles ils résident.

La notification particulière qui leur a été adressée dans le même sens, est conçue en ces termes, & cette dernière pièce est de la Cour même.

L*Es mouvemens extraordinaires qu'on observe maintenant en plusieurs endroits de notre voisinage, & les grands armemens qui s'y préparent, donnant de justes sujets d'appréhender, qu'il n'arrive au printemps prochain des événemens qui pourroient interrompre la tranquillité du Nord; le Roi, qui depuis l'heureuse conclusion de la paix, s'est donné toutes les peines imaginables pour la conserver, n'a pu se dispenser de prendre pareillement les arrangemens nécessaires & des mesures convenables, pour que dans le cas, ou par l'enchaînement des conjonctures, ses Etats pourroient se trouver exposés à quelque danger, ses Armées fussent prêtes à s'y opposer, & en état de le détourner. Sa Maj. ne se propose néanmoins dans tous ces arrangemens d'autre objet que de sa propre sûreté & celle de ses Etats. Et bien loin de vouloir donner la moindre inquiétude à qui que ce soit, elle persiste dans la ferme résolution d'entretenir très-soigneusement l'amitié & la bonne intelligence où elle a la satisfaction de vivre avec tous ses voisins, & de s'appliquer avec une attention toute particulière, ainsi qu'Elle a fait par le passé à contribuer en tout ce qui dépend d'Elle, pour conserver la tranquillité du Nord.*
A Berlin le 15. Mars 1749.

Tous les Ministres étrangers ont d'abord dépêché des Couriers à leurs Cours, pour y donner avis de cette notification.

II. Suivant la liste la plus exacte que l'on voye des troupes du Roi, elles montent au nombre